

Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation de distributeurs de boissons chaudes et froides dans l'enceinte du Crédit Municipal de Paris

Questions - Réponses

Date et heure limite de remise des plis : 15 juillet 2019 à 12 h

Conformément à l'article 7. « Autres informations » du règlement de la consultation, les réponses aux demandes de renseignements complémentaires formulées par les candidats sont précisées ci-dessous.

Question : Existe-t-il une tarification préférentielle pour le personnel ?

Réponse : Le candidat doit proposer une grille tarifaire conformément à l'article 4.2. du règlement de la consultation. Le Crédit Municipal de Paris laisse la possibilité aux candidats de formuler une ou des propositions de type variante libre sur une différenciation tarifaire. Cette différenciation tarifaire pourrait par exemple s'effectuer en fonction de la zone d'implantation des appareils (16 rue des Blancs-Manteaux, bâtiment de locaux administratifs / zone d'accueil du public au niveau du prêt sur gage).

Question : Quel est le nombre de personne susceptibles d'utiliser les distributeurs ?

Réponse : Il y a 161 personnes qui travaillent pour le Crédit Municipal de Paris, environ 200 personnes locataires de bureaux et 200 à 300 clients de passage par jour dans la zone d'accueil du public au niveau du prêt sur gage.

Question : Le contrat pour la poubelle intelligente est-il à prendre en charge par le titulaire ? Qui prend en charge le coût lié au jeton ?

Réponse : Le contrat relatif à la poubelle intelligente est à la charge du Crédit Municipal de Paris. Le coût lié au jeton gagné est à prendre en charge par le titulaire, le nombre de déchets à introduire dans la machine avant obtention d'un jeton sera défini par le Crédit Municipal de Paris en accord avec le titulaire dans le cadre de la convention.

Question : Est-il envisageable d'ajouter un distributeur ?

Réponse : A ce stade, il n'est pas prévu de distributeur supplémentaire. L'espace spécifié sur le plan est à titre indicatif et pourra être modifié.